



Charte d'usage de l'internet à l'école

Entre le Regroupement Pédagogique Intercommunal de BROUALAN / TRANS la FORET
et
L'élève

Dans le cadre des apprentissages du Brevet Informatique et Internet (B2i école),
l'école met à disposition de l'élève des services informatiques :

accès à internet, courrier électronique, publication sur le site...

L'élève s'engage à respecter les règles de l'utilisateur, définies ci-dessous :

- Je consulte les sites internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence d'un adulte.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas du mal de quelqu'un dans mes messages.
- Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, téléphone), sauf si l'enseignant m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- Je peux utiliser, pour mon usage personnel, des textes et des images trouvés sur des sites internet. Je respecte le propriétaire de ces documents : si je veux les reproduire et les diffuser, je lui en demande l'autorisation.

L'élève :

Les parents : ou le responsable légal

L'enseignant :